

LA QUESTION
DE LA SEMAINE

Rendre optionnel l'enseignement religieux?

Maintenir le
Concordat

864 votes

L'Observatoire de la laïcité, instance rattachée à Matignon, a proposé de rendre optionnel l'enseignement religieux au sein de l'école publique en Alsace-Moselle, et de le placer « en supplément du temps de l'enseignement scolaire commun ». Si cette réforme était adoptée, les élèves qui souhaitent suivre ces cours devraient s'y inscrire alors que, jusqu'à présent, seuls ceux qui souhaitaient en être dispensés devaient faire la démarche. Pour vous, cette évolution va-t-elle dans le bon sens ?

► OUI : 43 %, soit 372 voix/ Non : 54 %, soit 467 voix/ Sans opinion : 3 %, soit 25 voix

► **M.G.** : « Une demande de dispense (pour de multiples raisons) reste un acte plus ou moins flou sur les motivations, qui sape le rôle des parents et des instances éducatives concernées. Une démarche volontaire de participation à cet enseignement religieux, culturel, sociétal, ecclésial (le mot église signifie « communauté des appelés ») reflète davantage, un engagement, un comportement individuel et collectif responsable... »

► **André Kopp (Plobsheim, par courrier électronique)** : « L'Observatoire de la laïcité propose de toiletter la loi Falloux (1850) en modifiant un des derniers textes encore en vigueur ; il propose de rendre optionnel l'enseignement religieux actuellement obligatoire avec possibilité de dispense. Il doit y avoir là de quoi satisfaire tout le monde ; les familles qui tiennent à faire suivre l'enseignement religieux à leur enfant pourront continuer à le faire. Quant aux autres, ils n'auront plus l'obligation de déposer une demande de dispense. Enfin, placer l'enseignement religieux en dehors de l'horaire de l'enseignement scolaire permettra de donner aux élèves alsaciens le même nombre d'heures d'enseignement général qu'aux autres élèves français. Oui, selon moi, cette évolution va dans le bon sens. »

► **M^{me} L.T.** : « Actuellement l'enseignement religieux est pris sur l'horaire légal de l'enseignement, ce qui veut dire que les élèves alsaciens du premier degré perdent chaque semaine une heure d'enseignement, ce qui, au bout des cinq années, représente quelque 180 heures par rapport aux autres élèves de la France. L'observatoire de la laïcité ne demande pas l'arrêt de ce enseignement, mais juste qu'il soit donné en plus

des 24 heures d'enseignement et en dehors de l'emploi du temps de l'élève. Quoi de plus juste qu'une égalité d'enseignement sur tout le territoire français ? Pourquoi nos enfants devraient-ils avoir moins d'heures de cours de maths, français, allemand... qu'ailleurs ? »

► **E. de Sch.** : « Je suis pour l'optionnel... Car chacun a le droit intime de penser et de croire, donc d'aller en toute liberté sur son chemin de vérité... On n'impose pas une religion, car elle est un choix de cœur et de foi ! Ce n'est pas bon d'enseigner une seule religion, car c'est aller dans la restriction... et franchement vouloir les enseigner toutes est pure illusion ! »

► **M.P.** : « Ne jouons pas sur les mots, dans les faits l'heure de religion n'a rien d'obligatoire mais est optionnelle. En début d'année, les parents choisissent entre catholique, protestant ou morale. Dans certaines écoles, une heure d'ELCO (langue et culture d'origine) est aussi possible durant cette heure de classe. Dans d'autres écoles, l'ELCO a lieu après la classe. Que toutes les séances de religion et d'ELCO aient lieu après la classe, au choix pour les parents et réciproquement cette heure pour l'école, comme partout ailleurs en France. Et qu'on ne me dise que l'heure de religion à l'école est consacrée à l'enseignement DES religions. C'est une heure de catéchèse, n'en déplaise à ceux qui ne veulent pas l'avouer. »

► **M.C.** : « Je me sentais toujours un peu mal à l'aise, en tant que prof de maths, vis-à-vis des enseignants de religion. Quand j'ai commencé ma formation pédagogique d'enseignant, en tant que remplaçant, on nous a dit que l'enseignement religieux devait être dispensé les mercredis matin, quand les élèves étaient disponi-

bles. En effet, on ne peut pas considérer l'enseignement religieux comme une matière (semblable aux) maths, français, histoire-géo, instruction civique où il y a un programme à respecter selon les classes. Ma conclusion est de se tenir à un enseignement laïc, gratuit et obligatoire pour tous et laissons la religion hors des établissements comme les collèges ou les lycées. Les jeunes peuvent suivre la formation religieuse ou morale durant les demi-journées où ils n'ont pas cours. Au collège il y a tellement de matières importantes pour nos jeunes que le travail ne manque pas. Développons la logique mathématique, l'orthographe, la grammaire, l'histoire, les sciences naturelles... et le sport. »

► **Oecuménisme « exemplaire »**

► **Charles Ostertag (Eppfig, par courrier)** : « À mon avis, l'enseignement religieux au sein de l'école publique en Alsace-Moselle devrait rester tel qu'il est à présent, soit non optionnel mais obligatoire avec possibilité de dispense et, si possible, garder en temps l'enseignement scolaire commun. L'évolution telle qu'elle est présentée par l'Observatoire de la laïcité ne va pas dans le bon sens. Le changement prévu par l'Observatoire influencerait les jeunes à négliger les cours de religion si leurs camarades se trouvaient libres à la fin des cours et les parents auraient en grande partie du mal à les faire opter pour suivre les cours de religion. Si le programme scolaire ne permettait pas d'organiser ces cours durant le temps de l'enseignement scolaire commun, l'enseignement religieux devrait rester absolument obligatoire avec les mêmes options que jusqu'à présent, soit demander la dispense pour ceux qui ne veulent pas suivre les cours de religion. Ce changement [...] donne l'impression qu'on voudrait bien abolir l'enseignement religieux ou, au moins, le laisser pour une petite minorité. L'Observatoire de la laïcité ne devrait pas chercher des problèmes en Alsace, où le respect de la laïcité ne pose aucun problème parmi les différentes religions. L'oecuménisme est bien exemplaire. »

► **M^{me} J.-C. Himber** : « Depuis près de 30 ans, je suis IDR (Intervenante de religion) dans l'école primaire.



Des élèves du collège Beatus-Rhenanus travaillant en cours de religion sur le sentiment de solitude au travers de divers exercices, en 2011, à Sélestat. PHOTO ARCHIVES DNA-FRANCK DELHOMME

L'enseignement religieux y est déjà optionnel puisque les parents choisissent à la rentrée d'inscrire leur enfant en cours de religion ou en cours de morale. D'autre part, nous faisons ce que l'on appelle de l'instruction religieuse. C'est-à-dire que nous faisons découvrir aux enfants les principaux personnages de la Bible (Noé, Moïse, Abraham...) et du Nouveau Testament, les principales fêtes qui marquent l'année, toutes choses fort utiles plus tard au collège, au lycée et à l'Université pour comprendre la littérature, l'histoire de l'art et la musique et ce qui fait notre culture. Nous suivons un programme strict. En aucun cas, nous ne faisons de la catéchèse réservée aux paroisses. Il serait dommage de renoncer à ce petit plus que beaucoup de personnes d'autres régions en France nous envient. »

► **M.C.** : « Je ne suis pas quelqu'un de pratiquant, mais l'enseignement religieux que l'on m'a donné étant jeune ne m'a fait aucun tort. Là, ça sent le début de la fin du concordat en Alsace, que l'on veuille ou non, grâce à quelques pseudo-intellectuels, en accord avec les députés au pouvoir avec la gauche. Allons voir si nos enfants sauront mieux lire et écrire grâce à la récupération des heures de religion. Moi, à 70 ans, c'est le cas et en plus, je sais réciter le « Notre Père ». »

► **Jean Devriendt** : « Beaucoup de gens ne voient pas la nuance. L'éducation physique est soumise à dispense, mais cela reste une matière. Quand nous voyons les dégâts de l'ignorance des religions, la haine que cela provoque, on ne peut pas rejeter leur enseignement dans les vagues options en marge, sans accepter l'obscurantisme. Non, il ne faut rien changer à ce qui existe, et qui demeure très fragile. »

► **Henri Scherb (par courrier, Wahlbach, président de Heimetsproch un Trädion)** : « Depuis la Révolution française et sa Terreur [...], les héritiers des Jacobins-centralisateurs n'ont de cesse (après 1918, 1945...) de vouloir aligner-gleichschalten, les Alsaciens par des attaques répétées contre notre langue et culture, nos us et coutumes, notre statut local, le Concordat, nos lois sociales, etc. ! [...] On veut nous noyer dans une méga région où l'Alsace et la Moselle seront toujours minoritaires [...]. Non, « rendre optionnel l'enseignement religieux » comme le souhaite Matignon, ce n'est pas une « évolution », c'est une amputation des droits et des lois du peuple d'Alsace ! On appelle cela de la démocratie au prétexte « Pays des Droits de l'Homme » ! »

► **M^{me} Suzanne H. (Colmar, par courrier)** : « Qu'on ne se mêle pas de ce qui nous regarde ! On ne peut qu'admirer la persévérance avec laquelle pouvoirs publics et institutions s'emploient à déconstruire l'originalité d'une région en prétendant décider de ce qui serait bon pour elle ! On nous a déjà imposé la grande Région, la suppression des classes européennes, on rogne le droit local par tous les bouts, et maintenant l'Office de la

laïcité s'attaque à l'enseignement religieux à l'école, alors que le statut libéral de la loi Falloux permet à tout un chacun de choisir ce qui convient à ses convictions ! Cela suffit ! *Jetzt langt's [...]* »

► **M.E.M.** : « La religion fait partie de notre culture, quelles que soient les croyances. Elle a une histoire (parfois trouble), un vécu, un enseignement moral (parfois un peu moralisateur), une vision de la société d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Pourquoi vouloir à tout prix priver les jeunes de toute cette richesse ? Ne nous leurrions pas, rendu optionnel, l'enseignement religieux disparaîtra des écoles, et laissera nos sociétés consuméristes et avilissantes régner en maître sur nos jugements ! »

► **M.K.** : « Les religions méritent d'être expliquées. L'enseignement religieux (qui pourrait être étendu à l'islam) doit continuer à être intégré dans les heures de cours obligatoires, comme actuellement, remplacé, sur demande des parents, par un cours de morale. Non seulement cet enseignement participe à la compréhension de notre civilisation, mais permet à l'enfant d'entendre un message de paix et d'amour qu'il lui appartient, plus tard, d'analyser. »

ET LES ÉLÈVES ?

On pouvait penser que cette idée de réforme n'était qu'un petit tour de passe-passe. N'est-il pas plus logique, après tout, de demander aux élèves intéressés de s'inscrire à des cours de religion plutôt que de recueillir un nombre grandissant de dispenses ? Mais une légère majorité de participants à ce nouveau « Débats » y voit plus qu'une simplification administrative. On ne s'étonnera donc pas du résultat : toucher, de quelque façon que ce soit, aux statuts spécifiques de l'Alsace-Moselle, ne peut que susciter des réactions épidémiques. Certains de nos contributeurs sont à fleur de peau depuis l'annonce de la fusion en méga-région. On peut aussi regretter que les premiers concernés, les élèves eux-mêmes, n'aient pas donné leur avis.

SÉLECTION ET COMMENTAIRE, S.F.

DANS LES DNA DU 8 JUIN

Faut-il aller encore plus loin dans l'interdiction de la cigarette dans les lieux publics ?

Le plan national de lutte contre le tabagisme, mis en œuvre par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, prévoit l'introduction du paquet neutre, l'interdiction de fumer en voiture en présence d'enfants de moins de 12 ans, l'interdiction du « vapotage » dans les lieux publics et l'interdiction de fumer dans les aires de jeux publiques. Cette dernière mesure a déjà été mise en œuvre, avant la promulgation du décret, à l'intérieur de 86 espaces de jeux de la ville de Strasbourg.

Dans certains pays, au Japon notamment, il peut être interdit de fumer dans la rue.

Faut-il aller plus loin dans la lutte contre le tabagisme en France ?

- > OUI
- > NON
- > SANS OPINION



La cigarette en ville, c'est aussi des mégots un peu partout sur les trottoirs. PHOTO ARCHIVES DNA

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

> VOUS POUVEZ NOUS DONNER VOTRE AVIS SUR LA QUESTION DE DEUX MANIÈRES DIFFÉRENTES :



Soit sur la page d'accueil de notre site www.dna.fr (rubrique « La question des DNA »)

1. Faites votre choix.
2. Remplissez tous les champs de la fenêtre.
3. Indiquez votre e-mail et votre mot de passe.
4. A la fin de votre commentaire, donnez vos nom, prénom et localité.



Soit par courrier

1. Faites votre choix.
 2. Indiquez vos nom, prénom, adresse et téléphone, et si vous désirez conserver l'anonymat en cas de publication de votre argumentation. (Nous ne prenons pas en compte les courriers anonymes.)
 3. Affranchissez et envoyez le tout à « La question du lundi » - DNA - 12/21, rue de la Nuée-Bleue - BP-406-R/1 - 67077 Strasbourg CEDEX
- Vos réponses devront nous parvenir avant le vendredi 5 juin 2015.

Rendez-vous lundi prochain !